Horaires des travaux bruyants à Wahlbach

68130 · Haut-Rhin (68) · 508 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	0h - 12h et 14h - 20h
Samedi	0h - 12h et 14h - 18h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage par leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, etc...) ne sont pas autorisés entre 12h et 14h et après 20h en semaine. Le samedi entre 12H et 14h et après 18h. L'utilisation des mêmes appareils est totalement prohibée le dimanche. »

Texte officiel : https://www.wahlbach.fr/Votre-municipalite/Reglementations/Vie-citoyenne.html

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Aucune règle connue pour ce public : ni arrêté municipal, ni arrêté préfectoral saisi.

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.